[Le cas Célina Marc - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb014_f0294
SourceBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

venture, ne sachant quel parti prendre.

Tandis qu'elle réfléchissait, assise sur un banc du boulevard, elle fut abordée par un jeune homme qui lui proposa de l'emmener chez lui. En route, un individu, suivi d'un gros chien, voulut enlever Célina à son compagnon, qui se sauva. Des passants intervinrent, la rassurèrent et lui indiquèrent son chemin pour rentrer dans sa famille. Accostée quelques instants après par un ivrogne, elle fut délivrée par un autre jeune homme qui lui offrit à son tour l'hospitalité. En route, elle se retrouva en face de « l'homme au chien » mais ils parvinrent à s'en débarrasser. Cette fois, M... n'aurait eu encore que des rapports incomplets, le moindre contact étant douloureux et déterminant des *étouffements*.

Le lendemain, M... se plaça comme « fille de semaine » chez une blanchisseuse où elle resta trois mois. C'est à ce moment que se seraient accusés les phénomènes hystériques. Toutes les nuits, elle avait des cauchemars, voyait l'homme au chien ; elle éprouvait des *crampes* dans les jambes, était sujette à des *tremblements*, à des « faiblesses » durant lesquelles elle perdait connaissance. Ces accidents, devenant de jour en jour plus fréquents, la décidèrent à entrer à la Pitié, d'où elle fut envoyée au Vésinet.

Revenue chez son père, elle travailla avec sa belle-mère qui est brodeuse. M... prétend qu'elles se disputaient sans cesse ; qu'elle était mal nourrie, souffrait de l'estomac, ne pouvait boire que de l'eau. Sur ces entrefaites elle eut une névralgie dentaire et se rendit à l'hôpital Lariboisière pour faire arracher sa dent cariée. Après l'*opération*, elle fut prise d'une « *attaque de nerfs* ». Si on l'en croit, c'était la première. On l'envoya au Bureau central, de là à l'Hôtel-Dieu, et enfin, un mois plus tard, au Vésinet.

En quittant l'asile de convalescence, elle alla comme domestique à Bougival. Au bout de quelques semaines sa patronne aurait voulu la battre, et elle aurait eu recours aux gendarmes pour se faire payer. Elle fut recueillie par une couturière de l'endroit et, peu après, se plaça toujours en qualité de domes-

BnF MSS

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15034?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15034?context=pdf